

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-17

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 avril 2015 précisant le format et le contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

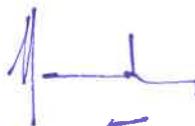
Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé sous réserve des clarifications suivantes :

- au b) de l'article 2 : ajouter les termes « de prêt » après le terme « contrat » ;
- au a) de l'article 3 : ajouter les termes « consentis par tous établissements de crédit confondus » après les termes : « contrats de crédit » ;
- au b) de l'article 3 : afin d'éviter le doublon créé par la nouvelle rédaction de l'article, une fusion des deux alinéas évoqués est proposée.

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS